

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2023**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME DOITRAND-BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS – FONTENAT – FRATTA – GALLET – MME JACOTY – MM. JOUSSEAU – LUGAND – MME MAULET – M. MONNET – MME PREVALET – MM. TOURNIER – VERNE – VIALON

Membres associés présents : MM. DAVID – DE LOYNES D'ESTREES – MAITRE – MULLER – PIDOU - PIERROT

Intervention d'Agnès Bertillot, Trésorière

Conformément aux orientations transmises sur les hypothèses de répartition de la ressource fiscale, la trajectoire à la baisse envisagée initialement par l'Etat a été en partie atténuée par le plan de relance consécutif à la crise sanitaire. L'hypothèse retenue régionalement prévoit donc que serait attribuée à la CCI de l'Ain une contribution 2023 relativement stable par rapport à celle de 2022. Ainsi, après les orientations de la Loi de Finances pour 2023 et les travaux du groupe de travail région sur la fiscalité, l'hypothèse retenue pour l'élaboration de ce budget primitif devrait donc s'élever à 3 283 006 €.

Ce budget primitif pour l'exercice 2023 devra donc s'appuyer sur les orientations fournies par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes et sur une adéquation du périmètre de notre Compagnie, notamment un plafond d'emploi conforme à la réalisation des attendus du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) et de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), déclinée en conséquence, ou à la Loi dans le cadre par exemple du Centre des Formalités.

1. RAPPEL : LES DONNES REGIONALES

1.1. Répartition régionale

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes répartit la ressource fiscale selon les choix arrêtés par le Bureau et la Commission des Finances, ajustée des impacts de la régionalisation sur les fonctions support (informatique, comptabilité, ressources humaines) et des projets régionaux en cours de déploiement. Elle tient compte des orientations budgétaires du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) et de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), déclinée en conséquence, mais également de l'introduction des indicateurs de performance dans l'attribution de cette ressource fiscale.

La trajectoire nationale de ressource fiscale attribuée pour l'année 2023 tient compte des orientations nationales issues du projet de Loi de Finances pour 2023. Compte tenu des éléments connus et conformément à l'hypothèse retenue de stabilité de la dotation régionale (lors de la réunion du GT Fiscalité du 7 octobre 2022, approuvée par l'assemblée générale de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes du 19 octobre 2022) et sans préjuger des variations liées à la réalisation des objectifs de performance, la ressource fiscale affectée après imputation du budget de la CCI R Auvergne Rhône-Alpes, des fonctions régionales et des projets régionaux, le montant disponible pour notre compagnie serait maintenu à 3 283 006 €.

1.2. Orientations budgétaires

Il s'agit d'un budget de reconduction, en ce début de mandature, tenant compte des premières orientations stratégiques de la nouvelle mandature, décidées lors de l'assemblée générale de la CCIT de l'Ain du 26 septembre 2022.

Néanmoins, pour faire face à la baisse de la ressource fiscale, les orientations budgétaires sont les suivantes :

- une poursuite de la baisse des charges de fonctionnement ; une fois de plus, les actions seront dimensionnées au plus juste pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du binôme COP/COM, tout en limitant la charge budgétaire.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2023**

- un ajustement global des effectifs aux ressources prévisionnelles : le non-remplacement des départs des agents, pour quelque motif que ce soit, est systématiquement analysé en regard de la pérennisation des missions portées par le poste concerné.

- des actions conformes aux priorités régionales des schémas sectoriels, compte tenu du Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et de la Convention d'Objectifs et de Moyens déclinée en conséquence.

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECONDUCTION

2.1. Dispositions générales

- Les frais de gestion sont ajustés selon les derniers volumes connus et les tendances de leur évolution (certains contrats de maintenance sont revalorisés, conformément aux dispositions contractuelles, ceux relatifs à l'informatique sont validés avec le Directeur régional des systèmes d'information),

- Les paramètres variables des charges de personnel sont fixés soit par CCI France, soit par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes ; ainsi, en application des dispositions nationales issues des négociations sociales nationales des 21 et 30 septembre 2022 et du 7 octobre 2022, la valeur du point sera revue sous conditions à 4,8293 € contre 4,6660 € depuis juin 2010 (soit une revalorisation de +3,5%), le taux de cadrage plafonné tient compte de l'évolution des taux d'ancienneté et des indices d'expérience, ou des cotisations différentes liées à la mise en place du CSE, en remplacement des instances paritaires précédemment en place,

- Les coûts de l'énergie sont ajustés aux consommations et fortement revalorisés, dans un contexte d'augmentation des prix orientés à la hausse sans perspectives de baisse à court terme, conformément aux éléments transmis par la cellule régionale marchés publics lors de la réunion des directeurs généraux du 5 octobre 2022.

2.2. Opérations non reconduites et incidences sur l'organisation des services

Dans le respect des orientations stratégiques et leurs conséquences budgétaires, diverses modifications dans l'organisation des services ont été prises en compte :

o Direction du Service Entrepreneuriat :

- Deux postes sont supprimés au centre de formalités des entreprises (chargé de formalités niveau IV) (assemblée générale du 23 mai 2022).

o Direction du Développement du Commerce :

- Deux postes d'animateur d'opération urbaine en CDD ne sont pas reconduits en l'état et changent de mode de portage (chargé de relations client niveau IV), postes pour lesquels la CCIT de l'Ain continue d'assurer une partie du financement (en versant une subvention à la structure employeur) (assemblée générale du 17 janvier 2022).

La suppression de ces postes représente en année pleine un allègement de l'ordre de 200 K€ sur les charges de personnel.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2023**

2.3. Incidence des opérations en cours

Les opérations suivantes ont un impact sur le budget :

- La fin de la mission d'archivage effectuée par un CDD de 6 mois piloté, techniquement, par le service des archives départementales de l'Ain,
- La refacturation en totalité, après révision, des charges relatives aux fonctions support régionales sur les axes 6 (formation) et 7 (équipements), principe décidé par le Bureau régional du 23/09/2020,
- La poursuite des opérations d'animation commerciale du Haut-Bugey et de Plaine de l'Ain Côtière, soit 2 postes en CDD au sein du Service Commerce, et de financement des postes de Manager de Centre-Ville de Bourg-en-Bresse et d'animation commerciale de Bresse Val de Saône,
- La ré-articulation du pôle de commercialisation des prestations (poste de téléprospecteur commercial en CDD en année pleine) au sein de la Direction de l'Entrepreneuriat,
- La convention de mise à disposition de compétences d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels initiée courant 2019 avec le SDIS de l'Ain pour 3 ans est désormais terminée, à laquelle succède une convention de partenariat dont les contours restent à affiner,
- Désormais pilotées au niveau de l'espace de polarisation Nord, et conformément aux orientations stratégiques régionales, les actions des domaines d'activités stratégiques formation professionnelle et orientation/apprentissage doivent bénéficier des synergies du nouveau territoire constitué de l'Ain et des deux Savoie, s'appuyant sur les ressources communes aux trois CCI et dédiées à l'amélioration de la performance de l'axe formation du contrat d'objectif. Ce pilotage centralisé fera l'objet d'une refacturation de charges dont les modalités seront définies ultérieurement dans une convention de partenariat.

2.4. Opérations nouvelles

- Création d'un poste de chargé(e) de missions relations institutionnelles (niveau V) au sein du service développement du commerce – pôle territoires et collectivités en charge de la promotion et la commercialisation des actions destinées à la cible collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale pour un montant annuel évalué à 49 500 € (assemblée générale du 26 septembre 2022).

3. BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget des investissements tiendra à nouveau compte du renouvellement partiel du parc informatique et du mobilier de la Chambre, mais également de la poursuite des travaux de mise aux normes accessibilité du patrimoine immobilier de la Chambre (Hôtel Consulaire et AFAé2, le site AFAé1 ayant désormais son agrément accessibilité).

Comme abordé dans le cadre du groupe de travail digitalisation, les installations techniques de la salle du Conseil (salle Bernier de l'Hôtel Consulaire) seront rénovées, remises au niveau des outils d'informations et de projection les plus actuels, accompagnés de la remise à niveau des travaux techniques nécessaires à l'investissement.

En ce qui concerne les investissements relatifs à l'informatique, ils font préalablement l'objet d'une revue de validation par la direction régionale des systèmes d'information de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2023**

3.1. Opérations générales d'investissement corporel

- Le renouvellement d'installations techniques et d'agencements liés notamment à la réglementation pour l'accessibilité des personnels à mobilité réduite (PMR des ERP) de l'Hôtel Consulaire pour 40 000 €,
- La mise en place dans la salle du conseil d'un équipement global de conférence innovant et modulable (travaux techniques compris) pour 165 000 €,
- Le renouvellement de mobilier de bureau pour 10 000 €,
- Le renouvellement courant des matériels informatiques pour 30 000 €.

3.2. Opérations générales d'investissement financier

- Le remboursement des apports aux fonds de prêts des associations de prêt d'honneur, pour sa deuxième tranche, s'élève à 164 000 € au titre de l'exercice 2023. Il s'agit des prêts attribués en 2017, dont les droits de reprise interviennent 6 ans après leur versement.

4. EQUILIBRE BUDGETAIRE

4.1. Charges

	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Achats marchandises	10 078 €	5 200 €	7 150 €
Indemnités	-	-	-
Charges sociales	4 800 €	4 700 €	-
Achats et charges externes (1)	4 058 146 €	4 247 709 €	4 036 556 €
Impôts et taxes	97 069 €	96 721 €	97 629 €
Dotation amort. provisions	327 229 €	291 536 €	256 982 €
Autres charges (2)	95 601 €	138 637 €	126 412 €
Charges financières	149 119 €	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-
IS	-	2 500 €	1 500 €
Total des charges	4 750 042 €	4 787 003 €	4 526 229 €
Résultat bénéficiaire	126 900 €	-	2 485 €
Total général	4 876 942 €	4 787 003 €	4 528 714 €

(1) dont les charges de personnel de 2 951 077 € pour 43,25 ETP (dont 38 permanents ou CDI)

(2) dont ci-dessous le détail des concours financiers

Bénéficiaires	Primitif 2023
Contribution Alimentec	54 824 €
Challenge des unions commerciales	6 800 €
Fonds de concours du Tribunal de commerce	5 300 €
Animation commerciale Bourg Cœur de ville	5 000 €
Animation commerciale Bresse Val de Saône	5 000 €
UCAB Bugey Expo	1 200 €
Divers (autres bénéficiaires)	1 105 €
Total	79 229 €

Principales variations des charges :

- hormis les coûts liés à l'énergie, la baisse des achats et charges externes obtenue par la rationalisation continue des dépenses de fonctionnement tant opérationnelles que liées à l'entretien du patrimoine, et notamment la stabilité des subventions attribuées,
- conséquence conjointe de la baisse des effectifs et de la hausse des rémunérations, la hausse d'environ 60 K€ des charges de personnel refacturées par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes en achats et charges externes.

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023

4.2. Produits

	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Ressource fiscale	3 503 905 €	3 255 242 €	3 283 006 €
Ventes	8 204 €	10 000 €	8 500 €
Production vendue	782 327 €	986 884 €	915 654 €
Subventions	429 111 €	442 158 €	294 054 €
Reprise sur provisions	111 585 €	-	-
Produits financiers	22 546 €	22 500 €	27 500 €
Produits exceptionnels	19 264 €	-	-
Total des produits	4 876 942 €	4 716 784 €	4 528 714 €
Résultat déficitaire	-	70 219 €	-
Total général	4 876 942 €	4 787 003 €	4 528 714 €

Principales variations des produits :

- la stabilité de la ressource fiscale qui s'appuie sur le niveau de l'hypothèse retenue au niveau régional et sur les critères de répartition votée en commission des finances régionale (dont les critères mixent montant historique, pesée économique et performance, ainsi qu'un mécanisme de solidarité régionale calqué sur les modalités de solidarité nationale votée en AG de CCI France),
- une stabilité relative de la production vendue, dans un contexte concurrentiel délicat, y compris pour nos partenaires institutionnels avec qui nous partageons des relations commerciales,
- la contraction des subventions, en majeure partie pour des actions désormais pilotées au niveau régional, ou pour des prestations désormais facturées en production vendue,
- la baisse importante de l'affectation de taxe d'apprentissage, conséquence de la réforme de la taxe d'apprentissage.

4.3. Capacité d'autofinancement

	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable cession	-	-	-
Dotations amort provisions	430 715 €	291 536 €	256 982 €
Résultat positif	126 900 €	-	2 485 €
Total augmentation	557 615 €	291 536 €	259 467 €
Eléments de diminution :			
Produits cession actif	-	-	-
Subventions virées au résultat	73 €	-	-
Reprise sur provisions	111 585 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	70 219 €	-
Total diminution	111 658 €	70 219 €	0 €
Capacité d'autofinancement	+445 957 €	+221 317 €	+259 467 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2023**

4.4. Opérations en capital

	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	76 359 €	145 500 €	245 000 €
Immobilisations financières	-	60 000 €	-
Augmentation des stocks	-	-	-
Remboursement emprunts	2 104 €	-	-
Total des emplois	78 463 €	205 500 €	245 000 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+445 957 €	+221 317 €	+259 467 €
Diminution des immos financ.	555 929 €	-	164 000 €
Diminution des stocks	615 €	-	-
Emprunts et dettes financières	5 407 €	-	-
Total des ressources	1 007 908 €	221 317 €	423 467 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	-	-	-
Excédent sur le fonds de roulement	929 445 €	15 817 €	178 467 €

Dans cette esquisse, le budget prévoit donc un résultat de fonctionnement bénéficiaire à 2 485 €, conséquence d'une relative stabilité de la ressource fiscale, et des effets du plan de rationalisation des charges mis en œuvre depuis plusieurs exercices. Les effectifs budgétés dans ce budget primitif s'élèvent donc à près de 43 postes (dont 5 en CDD) et, malgré la hausse de la valeur du point de +3,5%, les charges de personnel restent sous la barre des 3 millions d'euros (à 2 951 077 €).

Dans cette version primitive du budget 2023, la capacité d'autofinancement est positive à 259 467 € et le fonds de roulement est augmenté de 178 467 €, conséquence des 164 000 € de reprise des apports aux fonds de prêt des associations de prêt d'honneur versés en 2017 (droit de reprise exercé au bout de 6 ans); cette hausse doit permettre notamment d'assurer le financement des investissements, conformément aux différentes décisions d'assemblée générale prises ou à prendre.

Ce résultat est également la conséquence de la poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement et, notamment des charges de personnel, principal poste de charges de notre Compagnie. Les postes suivants sont notamment concernés :

- Direction du Service Entrepreneuriat :
 - Deux postes sont supprimés au centre de formalités des entreprises (chargé de formalités niveau IV) (Assemblée générale du 23 mai 2022).
- Direction du Développement du Commerce :
 - Deux postes d'animateur d'opération urbaine en CDD ne sont pas reconduits en l'état et changent de mode de portage (chargé de relations client niveau IV), postes pour lesquels la CCIT de l'Ain continue d'assurer une partie du financement (en versant une subvention à la structure employeur) (Assemblée générale du 17 janvier 2022).

Ce projet de budget primitif pour l'exercice 2023 est soumis à l'avis de la commission des finances du 14 novembre 2022 et l'avis de la CCIR Auvergne Rhône-Alpes.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2023**

5. COMMISSION DES FINANCES

Ce budget primitif pour l'exercice 2023 a reçu un avis favorable de la part de la Commission des Finances du 14 novembre 2022.

En l'absence de son Président, Monsieur David Soret, Monsieur Lionel Fratta, membre, donne lecture de cet avis.

La Commission des Finances s'est réunie le 14 novembre 2022 afin d'émettre un avis sur le budget primitif de l'année 2023.

"Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget primitif de l'année 2023."

Ce budget primitif pour l'exercice 2023 et ses annexes budgétaires sont soumis :

- pour avis à la CCI R Auvergne Rhône-Alpes,
- pour délibération à l'assemblée générale du 28 novembre 2022.

L'Assemblée,

- **vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Trésorière,**

- **vu l'avis de la Commission des Finances,**

après examen et échanges d'observations, et après avoir délibéré approuve le budget primitif 2023 et ses décisions organisationnelles, qui intègre :

- **La poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement et, notamment des charges de personnel, principal poste de charges de notre Compagnie. Les postes suivants sont notamment concernés :**
 - o **Direction Service Entrepreneuriat :**
 - **Deux postes sont supprimés au Centre de Formalités des Entreprises (chargé de formalités niveau IV) (Assemblée Générale du 23 mai 2022)**
 - o **Direction du Service Développement du Commerce :**
 - **Deux postes d'animateur d'opération urbaine en CDD ne sont pas reconduits en l'état et changent de mode de portage (chargé de relations client niveau IV), postes pour lesquels la CCIT de l'Ain continue d'assurer une partie du financement (en versant une subvention à la structure employeur) (Assemblée Générale du 17 janvier 2022).**
- **et donne mandat au Président pour le présenter à l'approbation des services de Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	34
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	18
- Nombre de voix pour	18
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frederic BORTOT
Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président



DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – ANNEXES BUDGETAIRES

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Achats marchandises	18 078 €	5 200 €	7 150 €
Salaires	-	-	-
Charges sociales	4 800 €	4 700 €	-
Achats et charges externes	3 194 840 €	3 530 464 €	3 306 431 €
Impôts et taxes	72 987 €	72 432 €	73 424 €
Dotations amort. et prov.	185 041 €	173 369 €	173 699 €
Concours financiers	101 139 €	86 040 €	91 206 €
Charges financières	149 119 €	-	-
Contributions versées aux services	479 755 €	153 705 €	149 162 €
Charges exceptionnelles	-	-	-
IS	-	2 500 €	1 500 €
Total des charges	4 205 759 €	4 028 410 €	3 802 572 €
Résultat bénéficiaire	217 680 €	-	108 436 €
Total général	4 423 439 €	4 028 410 €	3 911 008 €

Produits	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Ressource fiscale	3 503 905 €	3 255 242 €	3 283 006 €
Ventes	8 204 €	10 000 €	8 500 €
Production vendue	435 477 €	331 063 €	305 937 €
Subventions	364 969 €	377 696 €	254 054 €
Produits financiers	22 459 €	22 500 €	27 500 €
Autres produits et transfert de ch.	28 207 €	30 970 €	32 011 €
Reprise sur provisions	-	-	-
Produits exceptionnels	11 425 €	-	-
Total des produits	4 423 439 €	4 027 471 €	3 911 008 €
Résultat déficitaire	-	939 €	-
Total général	4 423 439 €	4 028 410 €	3 911 008 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	288 527 €	173 369 €	173 699 €
Résultat positif	217 680 €	-	108 436 €
Total augmentation	506 207 €	173 369 €	282 135 €
Eléments de diminution :			
Produits de cession des actifs	-	-	-
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	48 793 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	939 €	-
Total diminution	48 793 €	939 €	0 €
Capacité d'autofinancement	+457 414 €	+172 430 €	+282 135 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – ANNEXES BUDGETAIRES

Opérations en capital	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	56 039 €	70 000 €	235 000 €
Immobilisations financières	-	60 000 €	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Augmentation des stocks	-	-	-
Opérations interservices	28 633 €	26 613 €	32 668 €
Total des emplois	84 672 €	156 613 €	267 668 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+457 414 €	+172 430 €	+282 135 €
Cessions d'immobilisations	-	-	-
Diminution des stocks	615 €	-	-
Emprunts et dettes financières	556 087 €	-	164 000 €
Total des ressources	1 014 116 €	172 430 €	446 135 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	929 444 €	15 817 €	178 467 €

A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	818 498 €	669 428 €	686 456 €
Impôts et taxes	12 721 €	12 840 €	12 840 €
Dotations amort. et prov.	137 726 €	117 240 €	82 356 €
Concours financiers	-5 539 €	52 597 €	35 206 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	-	-	-
Total des charges	963 406 €	852 105 €	816 858 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	963 406 €	852 105 €	816 858 €

Produits	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	289 902 €	586 698 €	555 340 €
Subventions	64 141 €	64 462 €	40 000 €
Reprise sur provisions	62 793 €	-	-
Produits financiers	87 €	-	-
Autres produits	-	-	-
Contributions reçues des services	479 755 €	153 705 €	149 162 €
Produits exceptionnels	6 939 €	-	-
Total des produits	903 617 €	804 865 €	744 502 €
Résultat déficitaire	59 789 €	47 240 €	72 356 €
Total général	963 406 €	852 105 €	816 858 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – ANNEXES BUDGETAIRES

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	137 726 €	117 240 €	82 356 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	137 726 €	117 240 €	82 356 €
Eléments de diminution :			
Subventions virées au résultat	73 €	-	-
Reprise sur provisions	62 793 €	-	-
Déficit de l'exercice	59 789 €	47 240 €	72 356 €
Total diminution	122 655 €	47 240 €	72 356 €
Capacité d'autofinancement	+15 071 €	+70 000 €	+10 000 €

Opérations en capital	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	20 320 €	70 000	10 000
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	20 320 €	70 000 €	10 000 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+15 071 €	+70 000 €	+10 000 €
Emprunts et dettes financières	5 249 €	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
Total des ressources	20 320 €	70 000 €	10 000 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	79 254 €	80 762 €	77 655 €
Impôts et taxes	11 361 €	11 449 €	11 365 €
Dotations amort. et prov.	4 462 €	927 €	927 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	-	-	-
Total des charges	95 077 €	93 138 €	89 947 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	95 077 €	93 138 €	89 947 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 – ANNEXES BUDGETAIRES

Produits	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	56 948 €	69 123 €	54 377 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-
Autres produits	7 138 €	1 975 €	1 975 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	64 086 €	71 098 €	56 352 €
Résultat déficitaire	30 991 €	22 040 €	33 595 €
Total général	95 077 €	93 138 €	89 947 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Eléments d'augmentation :			
Dotations amort. et prov.	4 462 €	927 €	927 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	4 462 €	927 €	927 €
Eléments de diminution :			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	-
Déficit de l'exercice	30 991 €	22 040 €	33 595 €
Total diminution	30 991 €	22 040 €	33 595 €
Capacité d'autofinancement	-26 529 €	-21 113 €	-32 668 €

Opérations en capital	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Primitif 2023
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	5 500 €	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	2 104 €	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	2 104 €	5 500 €	0 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	-26 529 €	-21 113 €	-32 668 €
Emprunts et autres dettes	-	-	-
Opérations interservices	28 633 €	26 613 €	32 668 €
Total des ressources	2 104 €	5 500 €	0 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	FB
	